

8234Isolan

---

---

usage : intérieur

---

---

phase : alcool

---

---

- Utilisation :** Fond bloquant blanc pour les taches d'humidités, de rouille, de suie ou de nicotine qui s'applique sur un support sain (murs et plafonds, plâtre, chaux, papier peint, bois et dérivés).
- Propriétés :** Sous-couche couvrante, qui sèche rapidement et confère une bonne protection contre la migration des taches.
- Composition :** Alcool de fermentation, gomme laque, huile de lin, blanc de titane, talc, silice, acide silicique.
- Mise en oeuvre :** Nettoyer les salissures sur le support (brossage ou lavage).  
Bien mélanger l'Isolan avant emploi.  
Appliquer au pinceau ou au rouleau sans dilution sur le support sec et sur toute la surface du mur à peindre. Appliquer en fine couche sans former de surplus à finition brillante au séchage. En cas de brillance, poncer celle-ci avant l'application de la peinture.  
Sur un support très absorbant ou très taché, passer une deuxième couche. Après environ 12 heures, appliquer la peinture murale (réf 8140), la peinture à la caséine (réf 8150), l'enduit décoratif (réf. 8310) ou Keido (réf. 8130).
- Séchage :** 12 heures à 20 °C.
- Rendement :** 6,5 m<sup>2</sup> / ltr.
- Nettoyage outils :** alcool dénaturé. Ni eau, ni Solvant végétal
- Précautions et stockage :** L' alcool éthylique est facilement inflammable ! Bien aérer pendant le travail et tenir éloigné de toute flamme, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Stocker au frais, à l'abri du gel et de la lumière. Veiller aux allergies éventuelles. Eliminer les résidus dans une déchetterie. Les peintures naturelles se gardent aussi hors de portée des enfants.

Les produits que nous présentons pour des travaux précis sont à tester à la responsabilité de l'utilisateur. Le résultat final dépend de facteurs impondérables. Nos conseils basés sur une longue expérience sont donnés à titre d'information. Nous n'avons aucune influence sur l'application pratique effective du produit par l'utilisateur et nous ne pouvons en aucun cas être considérés comme entrepreneur des travaux à exécuter. Dans tous les cas, notre responsabilité se limite à la valeur des produits livrés ou utilisés. Ils n'engagent pas notre responsabilité et ne sauraient faire l'objet de poursuites judiciaires. Cette fiche technique ne peut que constituer un conseil. Consultez la fiche de sécurité.